

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum: 15

Conseillers présents: 25

Date de convocation : 9 septembre 2020

<u>Présents</u>: BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, JAGOUX Sylvie, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DE BUYST Sarah, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel

#### Absents excusés

TALON Mélina, GADEAU Chantal,

#### Absents excusés ayant donné pouvoir

TURPAULT Caroline a donné procuration à BRUNET Sylvie CHAMPIGNE Philippe a donné procuration à BROUSSARD Raphaël

#### I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme CROMER Marie-Thérèse se propose pour assurer cette fonction.

#### II – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

1- Désignation du représentant de la commune à la commission locale des transferts de charges (CLECT) Mellois en Poitou

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Considérant que la CLETC a été créée et par l'organe délibérant de Mellois en Poitou qui en a déterminé la composition par délibération adoptée le 30 juillet 2020,

Considérant que cette composition a été définie par un représentant par commune.

La CLETC est composée de 62 membres soit un représentant par commune.

La commune de Celles-sur-Belle est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme BRUNET Sylvie, maire, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Mellois en Poitou.

2- Nomination d'un représentant de la commune auprès du SIEDS

Par délibération du 17 juin 2020, le conseil municipal a désigné un représentant titulaire, M. DOLBEAU Alain, et un représentant suppléant, M. CHAMPIGNÉ Philippe, au sein du SIEDS.

M. DOLBEAU Alain ayant été nommé représentant de la communauté de communes Mellois en Poitou auprès du SIEDS, il ne peut également représenter la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

- M. DENIS Pascal, membre titulaire au sein du SIEDS et M. CHAMPIGNÉ Philippe, suppléant.

3- Implantation d'éoliennes : position de principe

Lors d'une séance du conseil municipal le 8 février 2018, les conseillers avaient émis un avis de principe de refus d'installation de nouvelles éoliennes compte tenu de la présence de trois éoliennes sur le site de Montigné.

Par ailleurs, la communauté de communes Mellois en Poitou a effectué un sondage auprès des communes sur les projets éoliens, photovoltaïques ou de méthanisation. Suite à une discussion lors de la séance du conseil du 10 septembre 2019, les conseillers ont à nouveau émis un avis défavorable à l'installation d'éoliennes.

Madame le Maire demande au nouveau conseil élu en mars d'émettre un avis sur l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, procède à un vote :

 $1^{\rm \`ere}$  question : « qui souhaite avoir un débat participatif avec les citoyens pour connaître leur avis ? »

POUR: 11 voix - PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GUERRY Sabrina, RAMBAUD Fabrice, BERTHONNEAU Frédéric, DECRON Marie-Paule, LEON-HENRI Aurélie, BRETONNIER Pascal, DEMILLAC Madenn, HICQUEBRANT Justine,

ABSTENTION: 1 voix (DE BUYST Sarah)

CONTRE: 15 voix - BRUNET Sylvie, TURPAULT Caroline, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHÉ Jean-Louis, JAGOUX Sylvie, DENIS Pascal, BROUSSARD Raphaël, BODIN Dominique, RIVAULT Laurent, CHAMPIGNÉ Raphaël, LABARRE Eric,

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal n'aura pas recours à un débat participatif pour connaître la position des citoyens sur l'éolien.

 $2^e$  question : « êtes-vous favorable au déploiement de l'éolien sur la commune ? » FAVORABLE : 0

ABSTENTION: 13 voix – PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, DENIS Pascal, FOUCHÉ Jean-Louis, RAMBAUD Fabrice, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, DE BUYST Sarah, RIVAULT Laurent, ROBERT Bernard, LEON-HENRI Aurélie, BERTHONNEAU Frédéric,

CONTRE le déploiement sur la commune : 14 voix – BRUNET Sylvie, TURPAULT Caroline, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, JAGOUX Sylvie, BROUSSARD Raphaël, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNÉ Philippe, LABARRE Eric,

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal émet un avis défavorable au déploiement de l'éolien sur la commune.

#### 4- Conventions de servitudes avec GEREDIS

#### Route de Saumon, Croué, Montigné

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de convention de servitude dressée par GEREDIS DEUX-SEVRES pour le passage d'un réseau électrique souterrain.

Il s'agit de permettre le passage d'une ligne d'alimentation souterraine via la parcelle 181 A 111, appartenant à la commune déléguée de Montigné pour un renforcement BT Croué PP58 PD038.

La servitude porte sur une bande de 0,90 mètre de large et une longueur totale d'environ 45 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- appréciant la nécessité de cette ligne, charge Madame le Maire de la signature de cette convention de servitudes.

#### Rue de la Pyramide, Le Luc, Verrines

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de convention de servitude dressée par GEREDIS DEUX-SEVRES pour le passage d'un réseau électrique souterrain.

Il s'agit de permettre l'édification d'un poste de distribution publique d'électricité sur une portion de terrain située rue de la Pyramide, Le Luc, cadastrée 344 AM n° 75.

La servitude porte sur une bande d'une longueur de 5,30m et d'une largeur de 3,80m soit une superficie de 20,14 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- appréciant la nécessité de cette ligne, charge Madame le Maire de la signature de cette convention de servitudes pour la réalisation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique.

## 5- Classement de la rue de la Digue dans la voirie communale

Madame le Maire rappelle que par délibération du 4 mars 2008, le conseil municipal a dénommé la voie (parcelle AB 119) qui dessert l'armurerie « route de la Digue ».

Cette voie appartenant à la commune, étant entretenue par la commune et ouverte à la circulation, il convient de la classer dans la voirie communale.

Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de classer la voie dénommée « Route de la Digue » dans la voirie communale de Celles-sur-Belle
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires suite à ce classement.

### 6- Création d'un comité de pilotage pour le projet de terrain de foot

Lors du mandat précédent, un projet de réalisation d'un terrain synthétique de football était à l'étude. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à ATHLETICO pour connaître la faisabilité du projet (honoraires : 3 246 € TTC). Un plan topographique du terrain d'honneur actuel a été réalisé par SIT&A.

La Région accorde des aides financières pour la «construction ou rénovation d'équipements sportifs ». Une demande de financement a été transmise expliquant le projet accompagnée d'un plan de financement (coût estimé HT 770 000 €).

Afin de travailler sur la faisabilité de cet équipement, le conseil municipal, après un vote (Contre : 0 – Abstentions : 3 voix (PICARD C., BEDON C., BARRET JM. – Pour : 24 voix), décide de créer un comité de pilotage dont la composition est la suivante :

- La maire.
- 6 élus : DOLBEAU Alain, DENIS Pascal, RAMBAUD Fabrice, COUSIN Sylvie, LABARRE Eric, CHAMPIGNÉ Philippe,
- 1 représentant du Département,
- 1 représentant de la Région,
- 1 représentant de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- 1 représentant de la préfecture,
- 1 représentant de la Ligue de Football,
- 1 représentant du District de Football,
- 1 représentant du club de foot.

## 7- Création d'un comité de pilotage pour le projet de maison des assistantes maternelles

La commune est sollicitée par une assistante maternelle agréée et deux autres personnes en cours d'agrément qui souhaiteraient s'installer pour créer un lieu d'accueil commun pour les jeunes enfants (maison d'assistantes maternelles – MAM). Elles recherchent un local.

La commune dispose d'un ancien logement de fonction du trésorier, situé au niveau d'une zone pavillonnaire et à proximité de l'EHPAD « Les Chanterelles ».

Elle a sollicité les conseils de l'Agence technique départementale « ID79 » associée de son partenaire le CAUE 79 dont les honoraires s'élèvent respectivement à 1 980 € et 500 €. La demande porte sur :

- L'étude de la faisabilité d'aménagement de l'ancien logement en MAM pour une capacité d'accueil de 12 enfants,
- La détermination d'une estimation financière des travaux et la recherche d'aides mobilisables,
- La définition d'un calendrier et les modalités de réalisation du projet.

Une étude a été remise par le CAUE79.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un comité de pilotage pour travailler sur la faisabilité de ce projet dont la composition est la suivante :

- Mme le Maire
- 8 élus : DOLBEAU Alain, DENIS Pascal, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, GUERRY Sabrina, DECRON Marie-Paule, DEMILLAC Madenn, GADEAU Chantal.
- ID79 : Anne NIVELLE, chargée d'ingénierie et Jérémy TRINCHANT, économiste
- CAUE 79 : Delphine PAGE, directrice,
- Service technique de la mairie : Hervé MOUTON,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- 1 représentant de la préfecture,
- 3 assistantes maternelles.

#### 8- Tarifs de la salle des fêtes de Celles-sur-Belle

Dans le cadre de la crise sanitaire, la salle des fêtes de Celles-sur-Belle est utilisée par la communauté de communes et certains syndicats pour la tenue de leurs réunions ainsi que des entreprises.

Il est proposé au conseil municipal de fixer deux tarifs qui seront appliqués durant la crise sanitaire :

- 100 € pour la communauté de communes Mellois en Poitou, les entreprises celloises et les syndicats ou structures dont la commune est membre (SIEDS, SERTAD);

Qui est POUR: 27 voix

- 500 € pour le tarif du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et 600 € pour le tarif à compter du 1<sup>er</sup> novembre, pour les entreprises non celloises ;

Qui est CONTRE: 0 - Qui s'abstient: 1 voix (ROBERT Bernard) - POUR: 26 voix.

Suite à ce vote, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, adopte les tarifs précités pour la salle des fêtes de Celles-sur-Belle

9- Rapport d'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou - Année 2019 Le rapport d'activité de la communauté de commune Mellois en Poitou retrace de manière synthétique les faits majeurs de l'année 2019.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport d'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'année 2019, Le conseil municipal a pris note et a discuté de certains sujets de ce rapport.

# 10- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - Année 2019

Le rapport annuel 2019 de la communauté de commune Mellois en Poitou, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 présenté par la communauté de communes Mellois en Poitou, Le conseil municipal a discuté sur les éléments de ce rapport.

#### 11-Création d'un poste suite à avancement de grade

Un agent intercommunal (commune et communauté de communes Mellois en Poitou) chargé de l'entretien des bâtiments communaux peut prétendre à un avancement de grade : d'adjoint technique à adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, sur une durée hebdomadaire de 16h30.

Les deux collectivités ont émis un avis favorable de principe ; la commission administrative paritaire (CAP) du Centre de Gestion des Deux-Sèvres a examiné la demande lors de sa séance du 7 septembre et a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de 16h30 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Affiché le 22 septembre 2020

